

Compte-rendu de l'assemblée générale de l'AEC 2017 (Zagreb, Croatie, 11 novembre 2017)



Eirik Birkeland, Président de l'AEC, accueille les membres de l'Association, ouvre l'assemblée générale et établit que les dispositions légales et réglementaires requises pour cette assemblée et les thèmes à débattre ont été respectées par le Conseil.

1. Compte-rendu de l'assemblée générale 2016 à Göteborg

- ✓ Le compte-rendu est approuvé par l'Assemblée générale.

2. Rapport du président sur les activités de l'AEC : Rapport annuel 2015 et compte-rendu des activités 2017

Le compte-rendu détaillé de l'année 2016 se trouve dans le rapport annuel 2016 de l'AEC (disponible en ligne, en anglais) avec un résumé des comptes annuels 2016. Au cours de son intervention, Eirik Birkeland aborde les thèmes suivants :

- Les adhérents : Fin 2016, l'AEC comptait 297 membres (256 membres actifs et 41 membres associés)
- Le Conseil de l'AEC : Fin 2016, 3 nouveaux membres du Conseil ont été élus, et 3 membres du Conseil ont été élus au Comité exécutif :
 - Président : Eirik Birkeland, Oslo, Norvège
 - Vice-Présidents : **Georg Schulz**, Graz, Autriche ; **Deborah Kelleher**, Dublin, Irlande
 - Secrétaire général : **Harrie van den Elsen**, Groningen, Pays-Bas
 - Membres du Conseil : **Kaarlo Hildén**, Helsinki, Finlande ; **Jacques Moreau**, Lyon, France ; **Ingeborg Radok-Žádná**, Prague, République tchèque ; **Evis Sammoutis**, Nicosie, Chypre ; **Claire Mera-Nelson**, Londres, R-U ; **Elizabeth Gutjahr**, Trossingen, Allemagne ; **Lucia Di Cecca**, Frosinone, Italie ; **Zdysław Łapinski**, Cracovie, Pologne
 - Membre coopté représentant les membres associés : **Bernard Lanskey**, Singapour
- Les réunions du Conseil de l'AEC : Trois réunions du Conseil ont eu lieu en 2017. L'une d'elles s'est tenue à Rome, où le Conseil a rencontré le ministre italien de l'éducation et de la recherche. Le Conseil envisage d'organiser une de ses réunions annuelles hors de Belgique afin de rencontrer ses établissements membres et, le cas échéant, des représentants gouvernementaux. Le Comité exécutif s'est réuni deux fois physiquement entre les réunions du Conseil et quatre fois par Skype. Au cours de l'année, ces deux instances ont travaillé sur les sujets suivants :
 - La révision du Plan stratégique 2016-2020
 - Le développement du Plan de viabilité
 - La préparation des événements et des plateformes puis leur bilan.
 - La préparation du Congrès 2017 et des suivants ainsi que de l'AG 2017.
 - Le suivi et l'évaluation des projets (en particulier FULL SCORE, dans sa dernière année de fonctionnement, et la préparation du prochain projet : SMS) et des activités de l'AEC
 - La supervision des relations externes et la contribution à celles-ci
 - Les sujets liés aux adhésions et contrôle des finances
- Changements au sein du Bureau :
 - Stefan Gies, Linda Messas, Angéla Dominguez, Jef Cox et Sara Primiterra ont poursuivi leur travail.
 - Nerea Lopez de Vicuña a quitté l'AEC en octobre après 4 années au poste de responsable du bureau. Esther Nass nous a rejoint en octobre en tant que coordinatrice.
 - L'équipe a accueilli plusieurs stagiaires au cours de l'année 2017.

- Aperçu des projets 2017 :
 - En août, le projet **FULL SCORE de l'AEC est arrivé à terme (2014-2017)**. Ces trois dernières années, le projet a été au centre des activités de l'Association. Ses résultats finaux comprennent : la mise en place d'une coopération à long terme avec l'Union européenne des écoles de musique (EMU) et l'Association européenne pour la musique à l'école (EAS) ; l'élaboration de normes pour aider les établissements dans leur démarche d'amélioration de la qualité des programmes au niveau pré-supérieur et des programmes des enseignants de musique de l'enseignement général ; la publication de la révision des Acquis de l'apprentissage ; une contribution à l'Agenda européen de la musique. De plus, l'AEC a commandé un système européen d'inscription en ligne aux programmes de mobilité - EASY, mis en place une plateforme pour les offres d'emploi, et élaboré une Étude sur les diplômés ainsi qu'un Manuel de l'étudiant.
 - L'AEC est également impliquée dans la gestion du **projet RENEW (2016-2018)**. Coordonné par le Jyske Musikonservatorium/Académie royale de musique d'Aarhus/Aalborg, il vise à promouvoir l'intégration de l'entrepreneuriat dans les programmes d'EMS.
 - Le **Master « Nouveaux publics et pratiques innovantes » (NAIP)**, est un partenariat stratégique sur deux ans visant à moderniser les cursus et les programmes, ainsi que les approches d'apprentissage et d'enseignement dans l'EMS.
 - **VOXearlyMUS (2015-2018)** : ce projet collaboratif ERASMUS + dans le domaine de l'enseignement de la musique ancienne vocale cible la coopération transfrontalière comme outil de renforcement la qualité de l'enseignement musical supérieur.
 - L'**Académie européenne de musique de chambre (ECMA) - Next Step (2015-2018)** est un projet collaboratif Erasmus + centré sur la coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques dans le domaine de la musique de chambre.
 - **« Moderniser l'enseignement musical supérieur européen par l'improvisation - METRIC » (2015-2018)**, est un projet coopératif entre plusieurs conservatoires européens et l'AEC, centré sur le développement des cursus et une coopération intensive dans le domaine de l'improvisation, dans le but de créer un cours d'improvisation de niveau Master à l'échelle européenne.
 - Dans ces projets, le rôle de l'AEC se limite à la promotion et la diffusion, et à la nomination d'un évaluateur externe.
 - **Projet NXT - Vivre de son art (2015-2018)**, anciennement NE©XT Accelerator, est coordonné par ELIA. Il implique 20 partenaires, issus d'instituts d'enseignement artistique supérieur, d'incubateurs d'initiatives et de fournisseurs culturels, chacun contribuant son savoir-faire expert dans son domaine. L'objectif du projet est d'aider les artistes émergents à bien gérer le début de leurs carrières internationales et à améliorer leur capacité à vivre de leur production artistique.

- Activités 2017
 - Plateforme Pop & Jazz, Londres (17-18 février)
 - Forum de la Plateforme Musique Ancienne, La Haye (23-24 mars)
 - Conférence EPARM, Anvers (23-25 avril)
 - Rencontre des coordonateurs des relations internationales, Tbilissi (21-24 septembre)
 - Congrès annuel, Zagreb (9-11 novembre)

- Activités de plaidoyer / représentation et défense du secteur
 - En 2017, le directeur général et plusieurs membres du Conseil ont beaucoup œuvré aux niveaux européen et national pour renforcer le réseau de l'AEC et défendre le secteur de l'enseignement musical supérieur.
 - Le directeur général a été invité à donner son avis d'expert lors de la séance commune des comités « Affaires étrangères » et « Culture & Éducation » du Parlement européen sur un avant-projet de document politique concernant une

nouvelle « stratégie européenne pour les relations culturelles internationales ». Il a également participé à une table ronde interne de retours et commentaires sur l'avant-projet de « Révision du programme de modernisation de l'enseignement musical supérieur » à Bruxelles.

- En outre, des contacts réguliers avec deux membres clés du Comité Culture du Parlement européen, Silvia Costa et Julia Ward, ont été maintenus.
- En quelques occasions, il a été possible d'être en contact étroit avec certaines organisations au niveau national dont le Ministère italien de l'enseignement supérieur, plusieurs réseaux dans les pays nordiques, et les associations françaises ANESCAS et ANdEA.
- Dans le cadre du projet FULL SCORE, les coopérations officielles ont été renforcées avec :
 - Le Conseil européen de la musique (en rapport avec l'Agenda européen de la musique)
 - L'Union européenne des écoles de musique EMU
 - L'Association européenne pour la musique à l'école EAS
 - Le réseau européen du Jazz
- L'AEC a aussi entretenu des contacts réguliers avec :
 - L'Association européenne des universités
 - Pearle - Ligue européenne des associations d'employeurs du spectacle vivant
 - IMZ - International Music and Media Centre
 - Culture Action Europe
 - Opera Europa
 - ELIA - La Ligue européenne des instituts d'art
 - Cumulus - Association internationale des universités et écoles d'art, design et média
 - Cilect - Association internationale des écoles de cinéma et de télévision
 - Le Conseil international de la musique IMC
- Nouvelles des régions
 - Désireux de mettre plus d'accent sur les retours et les informations des différentes régions, le Conseil a entamé une réflexion lors de sa réunion d'avril sur les manières et possibilités d'accroître la pertinence de l'AEC pour chaque région. Outre l'organisation de services spécifiques comme des séminaires régionaux, la planification d'une réunion annuelle du Conseil dans le pays d'un de ses membres et la mise en œuvre de certaines suggestions faites par les régions l'année dernière, le Conseil a décidé d'inclure une séance spécifique du Congrès sur des sujets évoqués lors des rencontres régionales de l'année dernière. Il nous semblait important, comme le suggèrent nos membres, de rassembler les différentes régions.
- Perspectives - L'AEC en 2018
 - L'AEC est parvenu à acquérir un nouveau financement grâce au succès d'une candidature au programme Europe Créative qui soutient les Réseaux culturels européens. Le nouveau projet, intitulé « Renforcer la musique dans la société » - *Strengthening Music in Society* (SMS) est prévu sur 4 ans, du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2021. Il traite 6 thématiques majeures :
 - L'impact des conservatoires sur la société
 - La diversité et l'intégration - en termes de genres musicaux mais aussi de dépassement des barrières sociales
 - Les moyens d'intégrer l'esprit d'entreprise dans nos établissements
 - Le développement d'une plateforme L&T en coopération avec le CEMPE de l'Académie norvégienne de musique
 - L'internationalisation des établissements et des futures carrières des étudiants

- L'enseignement musical à l'ère numérique

Le projet est basé sur la coopération avec diverses organisations partenaires : EMU, Réseau européen du jazz, etc.

- Événements à venir en 2018 :
 - Plateforme Pop & Jazz, Pescara (9-10 février)
 - Conférence EPARM, Porto (22-24 mars)
 - Forum de la Plateforme Musique ancienne, Bucarest (25-26 mai)
 - Rencontre des IRC, Birmingham (13-16 septembre)
 - Congrès annuel et assemblée générale de l'AEC, Graz (8-10 novembre)

3. Élections au Comité exécutif

- ✓ L'AG approuve à l'unanimité la nomination de Miren Iñarga, Musikene (École supérieure du Pays basque) et Rico Gübler, Musikhochschule Lübeck, comme scrutateurs.
- Un siège est vacant :
 - Vice-président de l'AEC : le vice-président actuel, Georg Schulz, a achevé son premier mandat et est rééligible.
- Candidat au Comité exécutif (ExCom) :
 - Candidat à la vice-présidence : Georg Schulz, Kunstuniversität Graz, Autriche.
- Les résultats des élections sont annoncés au point 10 du présent compte-rendu.

4. Décision relative au règlement des élections au Conseil

- Lors de l'AG de l'année dernière, le Conseil a présenté un avenant au mode de scrutin, car il devenait évident qu'une partie de la communauté AEC n'était pas à l'aise avec la composition du Conseil et demandait une modification afin de garantir une représentation géographique régionale plus équilibrée.
 - La communauté AEC avait décidé de remettre le vote à cette année, en donnant mandat au Conseil pour présenter une proposition révisée tenant compte des remarques énoncées lors de l'AG, et permettre aux membres de contribuer au débat.
 - La tendance qui s'est dégagée des retours collectés au cours de l'année n'était pas en faveur d'une modification des règles de scrutin, pour l'instant. Le Conseil de l'AEC propose donc de conserver les actuelles règles de scrutin.
- ✓ L'AG approuve la proposition de conserver les règles actuelles de scrutin.

5. Approbation de la révision du Plan stratégique 2016-2020

- En 2016, le Conseil avait décidé de réviser le Plan stratégique
 - Cette décision a coïncidé avec l'arrivée du nouveau directeur général, et avec une prise de conscience que la structure et la longueur du plan existant compliquaient sa mise en œuvre.
 - En septembre 2016, il fut décidé de simplifier le Plan stratégique avant l'AG 2017, et d'y intégrer les éléments et volets fondamentaux à mettre en valeur dans la rédaction de la candidature du projet SMS.
 - Il s'avéra rapidement que la révision serait plus profonde que prévue et de fait, elle a porté sur la structure et sur le contenu. Il nous a semblé que cette révision était aussi l'occasion d'exposer plus clairement la position de l'AEC aux parties prenantes extérieures.
- Contenu du document présenté par Eirik Birkeland, Président de l'AEC.
 - Le volet « Vision » a été ajusté dans trois secteurs différents : la devise ; les trois domaines d'enseignement artistique à visée professionnelle ; l'expression d'un engagement social.
 - La « Mission » est reliée aux quatre piliers développés.

Pilier 1 : Améliorer la qualité dans l'enseignement musical supérieur

- Étudier, valoriser et diffuser les pratiques innovantes dans les trois domaines
- Proposer des conseils pour le renforcement des capacités et la mise en place d'infrastructures appropriées dans ces domaines
- Mieux comprendre la recherche artistique en tant que moyen de promotion d'un engagement musical plus profond
- Encourager l'amélioration de la qualité, entre autres moyens par une coopération soutenue avec MusiQuE
- Soutenir les établissements membres dans l'offre d'études musicales pré-supérieures de haut niveau

Pilier 2 : Promouvoir la participation, l'intégration et la diversité

- L'AEC favorisera la diversité des approches de l'EMS.
- L'AEC soutiendra ses membres dans différentes régions d'Europe de différentes manières appropriées à la diversité de leurs besoins et priorités.
- L'AEC renforcera la voix de l'étudiant au sein de l'association et de sa communauté.

Pilier 3 : Renforcer les partenariats et les interactions avec les acteurs du secteur

- L'AEC engagera le dialogue avec des organisations s'occupant de la politique de l'enseignement supérieur au niveau européen.
- L'AEC fera le lien entre les différents niveaux et branches du secteur de l'enseignement musical, et l'aidera à devenir la voix unie de la musique au sein du débat culturel et politique.
- L'AEC renforcera le dialogue avec des organisations de pratique, d'enseignement et de culture artistique, et renforcera l'interdisciplinarité.

Pilier 4 : Développer la valeur de la musique et de l'enseignement musical dans la société

- L'AEC représentera et fera avancer les intérêts du secteur de l'EMS aux niveaux national, européen et mondial pour le plus grand profit de la société.
 - L'AEC travaillera à faciliter l'accès à l'enseignement musical.
 - L'AEC aidera sa communauté à stimuler la participation du public dans un environnement culturel en évolution, et à examiner les besoins musicaux dans la société.
- Un chapitre supplémentaire, intitulé « Garantir l'excellence des opérations », est dédié à des questions plus pratiques :
 - L'AEC exercera toutes les fonctions d'une association membre efficace et efficiente, avec une gouvernance claire et un bureau bien géré, compétent et spécialisé.
 - L'AEC renforcera sa viabilité financière et s'efforcera de s'affranchir des financements de projets.
 - L'AEC renforcera et améliorera la communication avec sa communauté et consolidera son rôle de plateforme d'information et de dénicheur de tendances (*trend scout*).
 - AEC intensifiera sa relation avec sa communauté.
 - Les membres n'ont pas fait de suggestions ou de commentaires au cours de l'AG mais ils en avaient fait lors des rencontres régionales. Tous les membres de l'AEC sont invités à envoyer leurs commentaires par écrit au Bureau d'ici fin février. Sur la base des commentaires reçus, le Conseil adoptera le plan stratégique définitif lors de sa rencontre de mars 2018.
- ✓ Les membres présents approuvent la version révisée du plan stratégique (cinq abstentions).
 - ✓ Les membres présents approuvent à l'unanimité l'extension de la période de validité du plan, de 2016-2020 à 2016-2021.

6. Approbation du plan de viabilité de l'AEC

- Eirik Birkeland, président de l'AEC, souligne la nécessité du plan de viabilité, surtout dans le cas où l'Association ne dépend pas des financements de projets.
 - Le principe fondamental est de maintenir les coûts et les charges financières pour les membres de l'AEC au niveau le plus bas possible.
 - L'objectif du plan est de permettre à l'AEC de conserver la qualité de son travail tout en s'affranchissant progressivement des financements de projets et en garantissant que l'Association peut compter sur des revenus stables.
- Linda Messas, administratrice générale, présente le plan de viabilité et ses principes.
 - Le plan de viabilité envisage la situation financière de l'AEC après la fin du projet SMS (fin novembre 2021). Il comporte 4 étapes :

1 - Fixer des objectifs quant au niveau des dépenses de l'AEC en 2022

- Nous devons maintenir un niveau élevé d'activités, gérées par un Bureau dans sa composition actuelle de 6 employés à plein temps et 2 stagiaires (plutôt que réduire le Bureau).
- À partir de 2022, les frais de déplacement et d'hébergement des membres du Conseil et de 4 groupes de travail devraient être couverts par l'AEC (incitation à la participation) - pour veiller à ce que l'aspect financier ne soit pas un frein à une participation aux travaux stratégiques de l'AEC.
- Nous devons augmenter les salaires des membres du personnel de l'AEC à un niveau raisonnable et équitable, conforme aux normes belges et au niveau de compétence de l'équipe.
- Nous devons constituer des réserves financières à hauteur de 10% du budget annuel total de l'AEC, selon les principes de bonne gestion économique et afin de rester pleinement opérationnel, même en période d'incertitude économique.

2 - Fixer des objectifs quant aux sources de revenus sur lesquelles l'AEC pourra s'appuyer en 2022 et à la proportion du revenu total qu'elles représenteront

- L'AEC prévoit de s'appuyer sur les cotisations d'adhésion, les inscriptions aux événements, les honoraires des services que l'AEC va proposer (ou poursuivre), les financements de projets.
- MusiQuE continuera à indemniser l'AEC pour les heures effectuées par les 2 membres du personnel AEC détachés à temps partiel au service de MusiQuE.
- Dans le cadre de ce plan, les cotisations d'adhésion représentent 58% du revenu total de 2022 ; les inscriptions aux événements : 27% ; la prestation de services de l'AEC : 3 % ; les financements de projets : 4% et l'indemnisation versée par MusiQuE : 7%.

3 - Revoir les sources de revenus de l'AEC

- L'AEC propose une augmentation des **cotisations d'adhésion** de 29%, mais cette augmentation impactera principalement les adhérents des pays à RNB relativement élevé et/ou les établissements adhérents de plus de 700 étudiants. Cette mesure est destinée à garantir un traitement impartial et équitable des adhérents.
- Pour les pays dont le RNB est inférieur à 35 000 dollars internationaux :
 - Étape 1 : Comme lors des années précédentes, un taux d'inflation est appliqué à TOUTES les cotisations d'adhésion (+1,5% par an).
 - Étape 2 : La cotisation (inflation comprise) est ajustée sur la base du nombre d'étudiants de l'établissement inscrits dans des activités liées à la musique.
- Pour les pays dont le RNB est égal ou supérieur à 35 000 dollars internationaux :

- Étape 1 : Comme lors des années précédentes, un taux d'inflation est appliqué à TOUTES les cotisations d'adhésion (+1,5% par an)A
- Étape 2 : La cotisation (inflation comprise) est augmentée pour atteindre une proportion du RNB proche de 3%.
- Étape 3 : La cotisation est alors ajustée sur la base du nombre d'étudiants de l'établissement inscrits dans des activités liées à la musique comme expliqué ci-dessus.
- **Inscriptions aux événements** : Pour l'année 2022, l'AEC propose d'augmenter le coût d'inscription au Congrès de 100 euros, celui des rencontres IRC de 30 euros, et celui des rencontres PJP et EPARM de 20 euros.
- **Honoraires des services** : L'inscription aux séminaires pré-événements de l'AEC passera à 80 euros en 2022 ; le nombre des sponsors aux événements augmentera légèrement et nous prévoyons d'offrir aux établissements membres de l'association un nouveau service d'aide à la révision ou la rédaction de candidatures à des projets, européens ou autres.
- **Financements des projets** : L'AEC est toujours prête à s'impliquer en qualité de coordonnatrice ou partenaire dans divers projets afin d'être au premier plan de notre secteur.
- **Revenus issus de MusiQuE** : MusiQuE est totalement indépendante en terme de gouvernance et s'achemine progressivement vers l'autonomie. Depuis 2016, 2 membres du personnel de l'AEC sont détachés au service de MusiQuE pour un volume de travail à hauteur d'1 ETP annuel. MusiQuE rembourse chaque année à l'AEC une proportion croissante de ces frais de personnel.

4 - Mise en œuvre du Plan : ajustement progressif des sources de revenus, de 2019 à 2022

- Le président informe l'AG que tous les commentaires exprimés lors des rencontres régionales seront pris en compte par le Conseil de l'AEC qui ajustera le Plan de viabilité dont la version finale sera présentée à l'AG de l'année prochaine. Tous les membres de l'AEC sont invités à faire parvenir leurs commentaires écrits au Bureau avant fin février. Le président demande aux membres présents leur avis sur chacune des 4 parties du plan.
 - Claus Larsen (SDMK - Académie nationale danoise de musique) questionne l'indépendance de MusiQuE par rapport à l'AEC, étant donné le lien étroit entre les personnes impliquées dans les deux instances. Réponse : les membres du conseil d'administration de MusiQuE siègent à titre individuel. Les références européennes et lignes directrices sont respectées en terme d'indépendance, mais MusiQuE travaille encore à sa viabilité financière.
 - Isabel Replumaz (CNSMD de Lyon) s'interroge sur la méthode de calcul du nombre d'étudiants par établissement dans le cadre de la réforme des cotisations. Réponse : seuls sont comptabilisés les étudiants en musique du niveau supérieur.
- ✓ L'assemblée générale approuve les principes du plan (y compris au niveau général, et la mise en œuvre du plan à partir de 2019).

7. Rapport financier du Secrétaire Général

Harrie van den Elsen, secrétaire général de l'AEC, expose la situation financière globale de l'association. Son diaporama offre un résumé succinct des comptes, dont le détail se trouve dans le rapport annuel 2016 de l'AEC. Une copie des résultats prévus pour 2017 et du premier budget prévisionnel pour 2018 a été distribuée avant l'AG, avec les chiffres de 2016 en référence. Les Comptes annuels complets sont disponibles sur demande (uniquement en anglais). Le texte complet du rapport financier est également disponible sur demande pour les membres.

- Rapport sur les comptes 2016 :
 - Le bureau a organisé un vote en ligne pour l'approbation des comptes en juin 2016. Voici les résultats :

- 50 membres actifs qui ont voté en ligne, 48 ont approuvé les comptes, 2 se sont abstenus. Aucun vote 'contre'.
- Le secrétaire général remercie les auditeurs externes Paolo Troncon, du Conservatorio Di Musica Di Castelfranco Veneto A. Steffani, et Peter Dejans, de l'Orpheus Institute de Gand, pour leur travail au profit de l'AEC en 2016. Il informe l'assemblée générale que tous deux auditeurs ont recommandé l'approbation des comptes 2016.
- Proposition de cotisations d'adhésion pour 2018
 - Conformément à la pratique habituelle de l'AEC, le Conseil propose l'adoption pour l'année 2018 des nouveaux tarifs d'adhésion figurant dans les documents du Congrès, et qui reflètent à la fois la hausse d'indexation prévue de 1,5% et les chiffres actualisés du RNB.
- Résultats prévus pour 2017 et proposition de budget 2018
 - Revenus 2017 : Les revenus issus des cotisations d'adhésion et des inscriptions aux événements devraient être légèrement supérieurs à celles de l'année dernière. La contribution des membres au projet pilote EASY (système européen de candidature en ligne pour la mobilité des étudiants et des personnels) a augmenté en raison du nombre croissant d'établissements participant au projet et de la hausse des coûts de participation. Le volume de la subvention FULL SCORE est inférieur à celui de 2017 puisque le projet est arrivé à terme le 31 août 2017. Toutefois, l'AEC reçoit d'autres subventions pour les autres projets dans lesquels elle est impliquée. Enfin, les remboursements de MusiQuE pour les frais généraux et les coûts de personnel croissent chaque année.
 - Les dépenses de 2017 sont globalement au niveau de 2016. Les coûts de personnel augmentent en raison de la mise en place d'un taux d'indexation et du retour à plein temps de l'administratrice générale, absente pendant trois mois de congé maternité l'année dernière. L'augmentation des coûts liés aux événements et au Conseil en 2017 s'explique par le fait qu'ils n'étaient plus couverts par le projet FULL SCORE. Les dépenses liées au projet FULL SCORE ont évidemment beaucoup diminué mais l'important investissement que représente la mise en place du système EASY se poursuit en 2017 : les frais de développement et d'assistance s'élèvent à 78 000 euros.
 - De ce fait, les prévisions montrent un résultat négatif d'environ 10 000 euros.
 - En ce qui concerne les revenus de 2018 : Le montant des cotisations d'adhésion augmentera légèrement conformément à la proposition de tarifs indexés pour 2018. Les revenus issus des inscriptions aux événements augmenteront peut-être encore par rapport à ce qui a été budgété (et qui est inférieur à 2017 car les conditions financières des prochaines plateformes Musique ancienne et L&T ne sont pas encore totalement claires). Nous nous attendons à une légère augmentation des revenus issus des contributions des établissements au système EASY car il est opérationnel et devrait attirer plus d'établissements que pendant la phase pilote - mais il est difficile à ce moment précis d'estimer le nombre d'établissements intéressés alors que nous ignorons encore combien d'entre eux participeront au système en octobre/novembre 2017. La subvention demandée à la Commission européenne pour le projet SMS est plus élevée que celle de FULL SCORE. Enfin, les coûts remboursés par MusiQuE (frais généraux et coûts de personnel) augmentent chaque année.
 - Prévision des dépenses pour 2018 : La plupart des coûts des événements 2018 ne sont pas couverts par les financements de projets mais ceci peut encore changer avec la mise en œuvre du projet SMS. Le montant total des bourses de voyage, conçues pour permettre à des membres de l'association de participer aux événements de l'AEC, seront comprises dans le budget SMS et augmentées (jusqu'à 7000 euros. Elles sont actuellement plafonnées à 3000 euros). Les dépenses liées aux projets augmenteront évidemment en rapport avec

la mise en place du projet FULL SCORE. Certains coûts seront encore associés à l'exploitation du système EASY et à son développement ultérieur, mais ils seront inférieurs à ceux de 2017.

- De ce fait, les prévisions montrent un résultat positif d'environ 9000 euros.
- ✓ L'assemblée générale approuve les prévisions pour 2017
- ✓ L'assemblée générale approuve la proposition de budget pour 2018
- Nomination de deux auditeurs externes pour les comptes 2017
 - ✓ L'assemblée générale approuve à l'unanimité la nomination de Peter Dejans et Diana Mos en qualité d'auditeurs externes pour les comptes 2017.

8. Décision concernant le maintien des traductions simultanées pendant les Congrès de l'AEC

- Le directeur général a présenté une proposition d'arrêt du service de traduction simultanée au Congrès annuel de l'AEC. Le Conseil considère que les coûts de la traduction simultanée sont disproportionnés par rapport au nombre de participants utilisant ce service.
- À la place, il est prévu de traduire plus de publications dans plus de langues qu'auparavant. Outre l'anglais, le français, l'allemand et l'italien, il pourrait s'agir de l'espagnol et du polonais afin de couvrir les six plus grandes communautés linguistiques au sein de l'UE.
- Les réunions régionales du vendredi ont mis en évidence les nombreuses questions et commentaires de la communauté AEC. Le directeur général demande aux membres présents de s'exprimer :
 - Martin Prchal (Conservatoire royal de La Haye) dit qu'en tant qu'organisme européen, l'AEC se doit d'être inclusive. La diversité culturelle comprenant la diversité linguistique, il se prononce contre l'arrêt de la traduction simultanée. Il suggère que les intervenants devraient pouvoir s'exprimer dans leur propre langue, et qu'à l'heure actuelle, nous excluons peut-être des participants potentiels qui ne viennent pas parce qu'ils savent qu'ils devront s'exprimer en anglais.
 - Frans Koevoets (Codarts Rotterdam) dit que l'AEC devrait écouter les minorités, plutôt que les participants qui s'expriment avec aisance en anglais.
 - Bruno Pereira (ESMAE Porto) dit que Frans et Martin ont raison, parce que l'AEC doit avoir une attitude inclusive par rapport aux minorités. Néanmoins, il pense qu'une traduction en allemand, français et italien ne profite pas à la diversité, parce que cela ne permet qu'à certains participants de parler la langue de leur choix (et pas le portugais, par exemple). Il ajoute que la diversité pourrait s'exprimer par l'extension des traductions écrites à d'autres langues, comme le propose l'AEC.
- Le Conseil décide d'un vote préliminaire, au vu des commentaires ci-dessus. Il reconsidérera sa proposition et reviendra sur le sujet l'année suivante.
 - ✓ Le vote de l'assemblée générale se décompose comme suit : 52 voix en faveur de la proposition d'arrêt des traductions simultanées, 21 contre et 19 abstentions.

9. Points relatifs à l'agence européenne sectorielle d'assurance qualité pour la musique : MusiQuE

- Après la présentation de MusiQuE, l'assemblée générale valide la recommandation du Conseil de l'AEC au Conseil de MusiQuE concernant le choix d'un nouveau membre pour cette instance.
- Les membres du conseil de MusiQuE sont nommés pour un mandat de 3 ans. Cependant, les trois membres nommés ont instauré un système de roulement afin d'assurer l'intégration progressive de nouveaux membres issus de la communauté AEC. En conséquence, un des membres du conseil nommé par l'AEC en 2014 se retirera cette année.

- En juin, MusiQuE a lancé un appel à candidature pour le recrutement d'un nouveau membre du conseil. Après avoir étudié toutes les candidatures et conclu à l'expérience et à la compétence de deux candidats en matière d'assurance qualité, le conseil les a nommé ex æquo.
 - ✓ Les membres présents ont validé la recommandation du Conseil de l'AEC au Conseil de MusiQuE concernant la nomination d'un membre étudiant à ce Conseil et la nomination par MusiQuE de Martin Prchal pour un second mandat de président du conseil.

10. Résultats des élections au Comité exécutif et élections au Conseil

- Résultats des élections au Comité exécutif :
 - ✓ Georg Schulz est élu au poste de vice-président : 104 voix.
- Élections au Conseil : la procédure électorale est expliquée et les membres votent en quittant les lieux à la fin de l'AG.

11. Confirmation des nouveaux membres, retraits et adhésions expirées

- En 2017, ont été acceptés en qualité de membres actifs les établissements suivants (novembre 2016 - novembre 2017) :
 - Istituto Superiore di Studi Musicali « Claudio Monteverdi », Crémone, Italie
 - IESM (Institut d'Enseignement Supérieur de la Musique - Europe et Méditerranée), Aix en Provence, France
 - Nouvelle université bulgare, Département de musique, Sofia, Bulgarie
 - Westerdals Oslo ACT (École d'art, de communication et de technologie), Norvège
- En 2017 se sont retirés les établissements suivants :
 - CRR de Strasbourg, France
 - Conservatorio di Musica « G. Cantelli », Novara, Italie
 - University of Salford, Manchester, R-U
 - Mason Gross School of the Arts, New Brunswick, É-U
 - Conservatorio di Musica « F. Reggion Calabria », Italie
- En 2017, ont expiré les adhésions suivantes (à confirmer) :
 - CRR « Pierre Barbizet », Marseille
 - Conservatorio di Musica « Giovan Battista Martini », Bologne
 - Conservatorio di Musica « F. Tofrrefranca », Vibo Valentia
 - Universitatea Transilvania din Brasov

12. Prochains Congrès

- Le prochain Congrès se tiendra à l'université de musique et des arts de la scène, à Graz, du 8 au 10 novembre 2018.
- Le Congrès 2019 se tiendra au Conservatorio Statale di Musica « G. Verdi », à Turin, du 7 au 9 novembre.
 - ✓ Suite au vote, il est annoncé que Claire Mera Nelson, Trinity Laban Conservatoire of Music and Dance, (97 votes) et Iñaki Sandoval, University of Tartu Viljandi Culture Academy, (86 votes) sont élus au Conseil de l'AEC. Nombre de votes : 103. Nombre de votes valides : 102.

Bruxelles, le 1er décembre 2017

Eirik Birkeland, Président de l'AEC

